

N°2015-CA-07

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
9
- Pouvoir :
-
- Votants :
9

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AUTORISATION DE PROGRAMME
« MASQUES DES APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS – ARI »**

Le 13 février 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 janvier 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Serge BOULANGER, Émile CANU, Yvon PESQUET, Daniel MARECHAL, Gérard JOUAN.

Suppléants

M. Didier REGNIER, Patrick JEANNE.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY - représenté, Jean-Louis JEGADEN, Pascal MARCHAL, Sébastien JUMEL, Jean-François MAYER, Mamadou DIALLO - représenté, Bertrand LEFRANCOIS, Jean-Pierre THEVENOT, Guillaume COUTEY, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.
Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Les appareils respiratoires isolants (ARI) permettent aux sapeurs-pompiers de travailler dans des atmosphères toxiques en leur assurant une protection respiratoire par le maintien d'une atmosphère respirable, isolée de l'air extérieur vicié, et une protection oculaire.

Un ARI comporte plusieurs éléments dont la bouteille de réserve d'air, le masque et un ensemble de dispositifs de sécurité et de distribution de l'air.

Le Sdis dispose d'un parc de 1 126 masques de modèles différents : biomasques, optimasques, panoramasques et cosmomasques. Leur répartition s'établit ainsi :

Sites	Biomasques	Cosmomasques	Optimasques	Panoramasques
Centres d'incendie et de secours	661			315
Bureaux formation	50			
Centre départemental de formation		50		
Plateau technique de formation			50	
TOTAL	711	50	50	315

La Société HONEYWELL a stoppé la fabrication du modèle biomasque depuis 2011, mais assure un suivi en pièces détachées jusqu'en 2021. Ce parc de masques ne pourra donc plus être maintenu au-delà des 6 prochaines années.

Aussi, il est envisagé, dès à présent, le remplacement progressif des 711 biomasques en service par des panoramasques plus récents.

De plus, afin que les centres de formation (centre départemental de formation, plateau technique de formation, bureaux formation des groupements territoriaux) disposent de matériels identiques à ceux qui sont en dotation dans les centres, il est envisagé de remplacer également les 50 cosmomasques et les 50 optimasques

Cette opération permettra :

- de rajeunir considérablement le parc départemental
- d'uniformiser à terme les matériels
- de faciliter l'entretien des masques (modèle et technique uniques)
- de limiter les stocks de pièces détachées.

Le réemploi des biomasques retirés, comme source de pièces détachées, permettra d'entretenir les biomasques maintenus durant la phase transitoire, et ce sans nouvel approvisionnement en pièces.

Les remplacements pourraient s'effectuer progressivement sur 5 ans (2015-2019), pour un montant total de 197 700 € TTC, selon la répartition suivante :

Années	Sites	Quantités	Coûts HT	Coûts TTC
2015	Centre départemental de formation Plateau technique de formation Bureaux formation	150	29 000,00 €	34 800,00 €
2016	CSP	185	36 500,00 €	43 800,00 €
2017	CS13 - CS10 - CS	173	35 000,00 €	42 000,00 €
2018	CS (fin)	173	36 250,00 €	43 500,00 €
2019	CPI	130	28 000,00 €	33 600,00 €
	TOTAL	711	165 000,00 €	197 700,00 €

Il vous est donc proposé d'ouvrir une autorisation de programme dédiée à cette opération, pour un montant de 197 700 €.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		2015	2016	2017	2018	2019
Masques ARI	197 700,00 €	34 800,00 €	43 800,00 €	42 000,00 €	43 500,00 €	33 600,00 €

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.



Le président du conseil d'administration,

[Signature]
Dominique RANDON